



ᐅᑕᑎᑕᑎᑕ ᐅᑕᑎᑕᑎᑕ ᐅᑕᑎᑕᑎᑕ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Titre : Infirmier ou infirmière autorisé(e)
en psychiatrie
Ministère : Santé
Localité : Gjoa Haven
Numéro de référence : 10-04-415-05KW

Type d'emploi : Poste à durée
indéterminée

Échelle salariale : de 104 809 \$ à 118 939 \$ par
année, 37,5 heures par semaine
Indemnité de vie dans le Nord : 26 345 \$ par année
Statut syndical : Syndicat des employé-e-s du Nunavut
Logement : Un logement subventionné est offert pour
ce poste.
Date de clôture : ouvert jusqu'à ce que le poste soit
pourvu

Cette offre d'emploi est ouverte à tous les candidats et candidates.

Le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Avec l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle unique de gouvernance – qui intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktitut, est parvenu à assurer une bonne représentativité de ses citoyens dans la fonction publique et collabore avec ses partenaires pour permettre au Nunavut de réaliser son potentiel. La personne retenue bénéficiera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

Sous la direction du superviseur ou de la superviseure de la pratique interdisciplinaire ou de la personne désignée pour les remplacer, la personne titulaire de ce poste est susceptible d'être l'unique professionnel de la santé autorisé dans la localité à faire la prestation de services spécialisés aux personnes présentant des troubles mentaux ou des problèmes de santé mentale, ainsi que des services en matière de troubles concomitants, de dépendances, d'idéations suicidaires et de tentatives de passage à l'acte et agit comme point de contact pour les médecins localement, territorialement et l'extérieur du territoire, pour les évaluations et les renseignements importants sur les soins intensifs des patients.

Il incombe à la personne titulaire du poste de prendre l'initiative en ce qui concerne l'orientation de la clinique et du service de première ligne de sa localité. L'infirmier ou l'infirmière est responsable de l'élaboration de plans de soin, de la gestion de cas, de l'organisation de conférences, des évaluations initiales et continues, de l'administration et du suivi de médicaments, de l'intervention en cas de crise ainsi que d'apporter un leadership et un mentorat aux membres l'équipe.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement en remplissant l'une des deux conditions ci-dessous, à savoir : détenir un diplôme de premier cycle en sciences infirmières assorti d'expérience en soins de santé mentale; ou encore un diplôme de premier cycle en soins infirmiers psychiatriques assorti d'un minimum de trois (3) années d'expérience comme infirmier ou infirmière psychiatrique.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae par courriel à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitae dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0
<https://www.gov.nu.ca/fr/public-jobs>

Téléphone : 867-975-8600, poste 5706
Sans frais : 1-888-663-5734
Télécopieur : 867-975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca



ᑕᑕᑎᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ
Building Nunavut Together
Nunavutliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Les personnes qui soumettent leur candidature doivent être qualifiées pour s'inscrire à le Collège et l'Association des infirmières des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (CANNN) avant leur entrée en poste et renouveler leur inscription annuellement. Cinq (5) années d'expérience en soins infirmiers psychiatriques sont considérées comme un atout. Un permis de conduire valide est nécessaire.

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Veuillez noter que l'embauche pour ce poste est conditionnelle à la vaccination contre la COVID-19. Veuillez soumettre une preuve de vaccination contre la COVID-19 avec votre candidature.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut (l'inuinnaqtun), l'anglais et le français. La capacité à communiquer dans plus d'une des langues officielles du Nunavut est un atout. La connaissance de la langue inuite, des collectivités, de la culture et du territoire des Inuits et de l'Inuit Qaujimagatunangit constitue également un atout.

Une combinaison acceptable d'études pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez les années d'études ou de l'expérience équivalentes aux exigences en matière d'études et d'expérience décrites ci-dessus.

Le personnel infirmier occupant à temps plein un poste à durée indéterminée reçoit une prime de 5 000 \$ à l'embauche; une prime supplémentaire de 5 000 \$ à son 18^e mois de service; et enfin une prime de 10 000 \$ à son 30^e mois de service. À celles-ci s'ajoute un montant de 9 000 \$ à titre d'indemnité annuelle pour emploi de première ligne ainsi qu'une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 \$, soit 4 500 \$ par année.

Sont admissibles à une prime de 1^{er} échelon de 10 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique; conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Coral Harbour, Naujaat, Cambridge Bay, Kugaaruk, Taloyoak, Arctic Bay, Clyde River, Sanirajak, Iqaluit, Kimmirut, Qikiqtarjuaq et Resolute Bay.

Sont admissibles à une prime de 2^e échelon de 15 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique; conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Arviat, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Gjoa Haven, Grise Fiord, Igloolik, Kinngait, Kugluktuk, Pangnirtung, Pond Inlet, Rankin Inlet, Sanikiluaq, Whale Cove.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0
<https://www.gov.nu.ca/fr/public-jobs>

Téléphone : 867-975-8600, poste 5706
Sans frais : 1-888-663-5734
Télocopieur : 867-975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca

